LE SÉNAT A PRONONCÉ. A SON TOUR. LA DÉCHÉANCE DES ÉLUS COMMUNISTES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

On connaît, maintenant, le vrai visage de cet adversaire. Ses ruses sont éventées et les Français qui se laisseraient prendre désormais au piège ainsi tendu feraient preuve d'une naïveté pour laquelle il serait difficile de trouver la moindre excuse.

Ce débat, comme celui du Palais-Bourbon, a soulevé un problème délicat et pénible, par plus d'un point. Il était, malgré tout, nécessaire. Aux heures graves que nous traversons, il ne faut plus d'inquiétude en ce qui concerne l'union de tous les Français. Le vote des deux Assemblées a éclairci l'atmosphère. On est certain, maintenant, que les traîtres à la patrie ne seront plus tolérés, ni au Parlement, ni dans les administrations publiques. Encore une fois, l'abcès est crevé, l'air est purifié si nos vaillants soldats peuvent être sûrs que ceux de l'arrière resteront obligatoirement au niveau du sacrifice qui est demandé à tous sans arrière-pensée, ni dérobade, et l'on se sent ainsi réconforté.

Le Gouvernement et le Parlement, passant des paroles aux actes, poursuivent avec énergie l'assainissement du pays. La chasse aux embusqués et à certains affectés spéciaux bat son plein. Nous savons qu'elle ne ralentira pas. Une autre épuration, celle des traîtres, vient compléter la grande œuvre de salut public. Notre pays échappera, c'est d'ailleurs dans ses traditions, au danger intérieur. Il donne, par là-même, aux yeux de l'étranger, un magnifique exemple de sincérité et de beauté morale.

Quels sont les enseignements qui se dégagent nettement au début de l'an de grâces 1940 sur le plan gouvernemental et sur le plan parlementaire ? Nos adversaires avaient misé sur le tableau de nos dissensions intestines pour jeter le trouble dans les consciences et ébranler la confiance du pays. Le calcul était téméraire et faux. Moscou et Berlin se sont trompés. Derrière le Gouvernement, derrière le Parlement, le peuple de France tout entier continue son travail laborieux, malgré la dureté du sacrifice. Il a confiance que la victoire est au bout.

F. S.

LA SÉANCE

Paris, 19. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules JEANNENEY.

Au banc du Gouvernement MM. Camille Chautemps, Albert Sarraut, Pomaret, Marc Rucart et Georges Bonnet.

L'ordre du jour appelle la demande de discussion immédiate du projet de loi adopté par la Chambre des Députés prononçant la déchéance de certains élus.

M. CLAMAMUS, ex-communiste, a pris place à côté de M. Gasnier-Duparc.

M. Achille NAUDIN, rapporteur de la Commission relative au mode d'élection des Députés monte à la tribune et expose son rapport.

LE RAPPORT DE M. NAUDIN

M. NAUDIN. — La Commission a examiné attentivement le projet dont elle était saisie, au nom de la majorité de cette commission, je vous demande un vote massif d'adoption mais sous réserve de quelques observations.

Qu'est-ce que la déchéance d'un élu ? C'est le fait que le mandat qu'il détient des électeurs lui est retiré. Qui doit prononcer la déchéance ? C'est la Chambre à laquelle appartient l'élu et qui est qualifiée pour décider souverainement et sans intervention gouvernementale, non seulement qui doit entrer dans son sein, mais qui doit en sortir.

A cet égard, la rédaction de l'article 2 du projet qui vous est soumis nous a paru défectueuse, car elle porte que la déchéance des élus ex-communistes est constatée par le Sénat ou par la Chambre sur la demande du Gouvernement.

Certains membres de la Commission ont d'ailleurs considéré que dans la circonstance présente le Gouvernement n'aurait pas pu se décharger sur le Parlement de l'accomplissement d'un acte qui était de son domaine à lui Gouvernement. En effet, si le Gouvernement constate l'indignité d'un élu et acquiert la preuve que cet élu a agi à l'encontre des intérêts du pays, il lui appartient, selon nos collègues, de le traduire devant un Conseil de guerre (Appl.).

D'autre part, la Commission n'a pas cru devoir retenir un amendement qui tendait à étendre la déchéance aux fonctionnaires ayant appartenu au Parti communiste. Enfin, elle n'a pas tenu compte des lettres de détenus, lettres parfois émouvantes, mais qui ne changeaient rien à la situation de leurs signataires.

La Commission compte sur le Gouvernement pour, avec son sens de la mesure, éviter de faire des martyrs, mais aussi pour étendre la mesure proposée, s'il estime que cette extension est justifiée. (Très bien).

Et le rapporteur conclut :

« Montrons à nos fils qui exposent leur vie pour la Patrie que nous ne tolérerons plus la présence des traîtres dans les assemblées législatives qui ne doivent se composer que de Français qui pensent français. (Vifs appl.). La Commission compte que le Sénat par le vote unanime qu'il émettra portera dans une plaie ouverte le fer rouge pour éviter la gangrène ». (Nouveaux appl.).

L'urgence est déclarée. La discussion immédiate ordonnée.

M. Bardoux réclame un statut pour les partis politiques

M. BARDOUX. — Il a fallu la guerre pour faire éclater enfin cette vérité qu'un parti ne peut être considéré comme légal que si son action s'exerce dans le cadre des lois, sans aucun recours à la force, sans stockage d'armes de guerre et sans soumission à l'étranger. Le gouvernement qui vient enfin d'ouvrir les yeux à cette vérité est-il décidé à en tenir compte même en temps de paix ?

Le président du Conseil promettait dernièrement d'assortir la paix de garanties matérielles et positives de sécurité pour la France. Il faudra aussi des garanties contre la propagande de l'étranger se livrant à un véritable travail de sape contre l'unité de la patrie française et préparant la guerre civile.

J'ai déposé une proposition de loi définissant un statut des partis politiques. Je demande à M. le Vice-Président du Conseil si le gouvernement fera sienne cette proposition. (Applaudissements).

M. REIBEL ESTIME LE PROJET INSUFFISANT

M. REIBEL (Seine-et-Oise) estime que le Sénat votera à l'unanimité, ou peu s'en faut, il l'espère, le projet de loi qui lui est soumis, bien que les sénateurs soient nombreux à penser que le gouvernement, en déposant ce projet, a demandé au Parlement, comme on l'a dit à la Chambre, « de gouverner à sa place ».

M. REIBEL. — Nous regrettons que la question de cette propagande communiste ne nous soit soumise qu'à l'occasion de la déchéance des élus communistes.

L'exposé des motifs de ce projet actuel vise expressément les manifestations scandaleuses qui ont marqué à la Chambre le début de la session. N'est-ce pas regarder par le petit bout de la lorgnette que de subordonner la solution d'une si importante question à un incident ?

La propagande communiste ou plutôt la véritable guerre de l'ancien parti communiste contre la France est organisée partout dans le pays, essayant de saper la défense de la patrie. Croit-on que la déchéance des députés communistes va faire cesser cette situation ? (Applaudissements).

Le « scandale » des affectations spéciales

Notre Commission de l'armée s'est préoccupée du scandale des affectations spéciales dont bénéficient des communistes. C'est ainsi qu'à la verrerie ouvrière d'Albi nous avons signalé que, grâce à de nombreuses collusions, des communistes appartenant à la première réserve sont en affectation spéciale.

Ces collusions, M. le Président du Conseil en a reconnu l'existence. Il a reconnu aussi les irrégularités commises dans la tenue du carnet B et des listes de suspects, et 40 % seulement des individus portés au carnets B ont pu être retrouvés et parmi ceux-là 60 % étaient bénéficiaires d'affectation spéciale.

Les municipalités communistes ont été suspendues et remplacées par des personnalités étrangères aux communes qu'administraient ces municipalités. Mais les fonctionnaires municipaux, restés à la dévotion des municipalités communistes d'hier, qu'ils espèrent bien voir revenir les municipalités de demain, ont été maintenus en place. Ces fonctionnaires font tout ce qu'ils peuvent pour faire regretter les municipalités suspendues.

Dans la grande bataille où se joue le sort de la patrie, les préfets ne se montrent pas suffisamment énergiques.

Les poursuites engagées contre les communistes, déclare M. Reibel, sont menées avec une lenteur qui étonne. Je sais bien que la justice militaire est saisie de ces affaires.

M. CHAUTEMPS, vice-président du Conseil : L'instruction est close.

M. REIBEL. — Il faudrait savoir sur quelle base a été étayée l'inculpation. Cela est d'autant plus nécessaire que l'on sait que les chefs ont pu s'échapper. L'honorable M. André Marty commande, dit-on, une unité russe engagée contre la Finlande avec laquelle, il est vrai, M. Staline a affirmé que la Russie n'était pas en guerre.

En réalité, nous sommes en présence d'une équivoque. Les élus communistes sont poursuivis seulement pour avoir servi une puissance étrangère. Cependant nous entretenons avec cette puissance des relations diplomatiques et c'est dans le cadre de ces relations que notre gouvernement peut protester contre l'agression dirigée contre la Finlande, que je salue en exprimant le souhait qu'elle recevra de nous d'autres concours que des paroles. (Applaudissements).

Particulièrement dans la forme actuelle de la guerre, dont je crois qu'il ne faut pas laisser croire qu'elle durera toujours, et qui exige pour le moment le courage de la patience, il ne faut pas laisser poignarder la France dans le dos par une propagande infâme. (Vifs appl.).

L'orateur est félicité par des collègues.

20.000 militants poursuivent leur propagande, dit M. Fiancette

M. FIANCETTE estime que si le communisme a pu envahir toutes les cellules de la Nation, ce n'est pas la faute du gouvernement actuel. A ses yeux le parti communiste a commis et continue de commettre des actes de haute trahison.

M. Fiancette a dans son dossier des documents concernant les premiers mois de la guerre : à ce moment la distribution des tracts a été enrayée ; mais la propagande orale se poursuit. Il reste dans le pays une vingtaine de mille de militants qui exécutent les consignes du Komintern tendant à organiser l'insurrection chez nous en cas de guerre.

La collusion nazi-bolchevique a, d'ailleurs, toujours existé. Quand un peuple comme le notre voit son existence menacée, peu importe les considérations juridiques : le salut de la patrie commande tout.

La Russie a su prendre les mesures et les plus terribles pour se défendre contre la trahison. Nous sommes en comparaison singulièrements tolérants. Je n'entame pas la question de la rupture diplomatique avec la Russie, cependant je me demande pourquoi, tandis que notre ambassade à Moscou comprend une quinzaine de personnes, il y a plus de 150 personnes à l'ambassade soviétique de Paris sans compter les organisations commerciales. Nous devons imposer la parité. Le parti communiste continue de donner des ordres verbaux pour la propagande avec des réunions dans les usines des menées auprès. Lui et ses élus n'ont donc plus de place dans nos assemblées. Vous faites c'est à la racine même du mal qu'il faut s'attaquer. Où est-elle ? Dans les administrations municipales d'autant plus puissante que dans certaines communes de la Seine, par exemple, le conseil municipal ne faisait qu'entériner les décisions prises par le maire et les représentants des cellules.

Le danger des lois d'exception

M. MAULION demande au gouvernement de se servir de ses armes notamment du décret-loi faisant déchoir de la nationalité française quiconque se sera comporté comme le ressortissant d'une puissance étrangère.

M. CHAUMIE regrette que le texte actuel ne joigne pas au parti communiste tout parti qui justifierait une accusation de trahison.

Séance suspendue à 17 h., et reprise à 17 h. 25.

M. BACHELET votera le projet mais craint qu'une telle loi ne soit retournée plus tard contre les meilleurs défenseurs de la République. Il parle du danger des lois d'exception qui peuvent servir des vengences politiques et ne voudrait pas que l'on put un jour s'appuyer sur le précédent actuel pour se livrer à des opérations politiques contre des élus du suffrage universel.

Les inquiétudes de M. Dormoy

M. Marx DORMOY monte à la tribune pour accomplir ce qu'il croit être un devoir : « Je voterai, dit-il, le projet actuel, mais je le voterai avec inquiétude, avec peine. Il s'agit, qu'on le veuille ou non, d'une atteinte portée à la liberté individuelle et, ce qui est le plus grave encore pour moi, au Suffrage Universel. Mais nous sommes en guerre et je reconnais que toutes les considérations doivent s'incliner devant le salut du pays ». (Applaudissements.)

M. Dormoy termine en disant : « Je déplore que le Livre Jaune n'ait pas suffisamment fait ressortir la responsabilité de Staline dans la guerre actuelle ».

M. Henry BERENGER. — Très bien.

M. Marx DORMOY. — Le gouvernement a pu commettre des fautes à l'égard de la Russie, mais ce sont des péchés véniels à côté des crimes de la Russie bolchevique.

M. CHAUTEMPS intervient

M. Camille CHAUTEMPS monte à la tribune.

« Mes premiers mots, dit-il, seront pour exprimer au Sénat les regrets de M. le Président du Conseil de n'avoir pu venir prendre part à ce débat qui vient de se dérouler avec une certaine ampleur. On a paru croire que le projet qui vous est soumis était insuffisant en face de l'immense problème posé. Ce faisant, on a oublié l'action exercée par le gouvernement en dehors même du projet actuel.

» Il n'est, sans doute, que trop vrai que depuis la déclaration de guerre la propagande communiste s'est intensifiée. Des tracts abondants étaient distribués ouvertement dans Paris. La Préfecture de police et le ministre de l'Intérieur les ont fait disparaître. »

L'action du gouvernement contre les propagandistes

Ce qui demeure, c'est la propagande orale. L'homme qui émet des propos répréhensibles dans la rue, au café, n'est pas le vrai coupable. Il a reçu des consignes, souvent sans s'en rendre compte. Au surplus notre action ne s'est jamais ralentie. Dès septembre dernier, le Gouvernement a dissous le parti communiste. Par la suite, il prenait le décret dit « des suspects » dont l'importance ne vous échappe pas. Un autre décret de novembre a suspendu également les garanties statutaires des fonctionnaires compromis. Ainsi donc, sur le plan législatif et administratif, le Gouvernement a largement usé des pleins pouvoirs que vous lui aviez remis. Par ailleurs, nous avons pris la décision de retirer la nationalité française aux hommes coupables de certaines collusions avec l'étranger.

Comment prétendre, dans ces conditions, que le Gouvernement entend laisser ses propres responsabilités aux Assemblées ? Vous nous demandez de la fermeté ? Très bien. Mais justement nous estimons que nous avons fait preuve de cette fermeté et c'est bien elle que le pays attend de nous. (Appl.).

Après avoir démontré que, constitutionnellement, le Gouvernement ne pouvait agir autrement qu'il l'a fait, M. Chautemps poursuit :

« Si le mot trahison nous vient à l'esprit ne se pose-t-il pas là un problème fort délicat ? Et le crime est-il et peut-il être juridiquement établi ? Ce problème relève de la justice militaire et nous ne pouvions nous prononcer sur sa situation ».

Un réquisitoire

M. Chautemps déclare que le projet ne porte aucunement atteinte au suffrage universel, puis il rappelle l'attitude des communistes à la veille de la guerre. Il ajoute :

« Nous envoyons des missions à Moscou, puis nous apprenons finalement que, depuis des mois, l'U.R.S.S. et le Reich marchaient la main dans la main. Comment, devant une telle publicité, ne pas dire aux communistes : « N'avez-vous pas eu un sursaut de dégoût?» Puis la guerre vint, déclenchée par le Pacte Germano-Russe. C'est là un fait, et les événements nous permettent chaque jour davantage de l'affirmer, alors aucun français ne peut plus hésiter. Il faut répondre à l'appel de la Nation.

Qu'un parti refuse de participer à l'union qui s'impose, ce seul fait le dénonce. Rappelez-vous les heures tragiques de septembre ; la Pologne, qui a d'abord plié devant les forces allemandes, va reconstituer sa défense quand la Russie l'attaque dans le dos et, devant de tels forfaits, il resterait des Français qui ne protestent pas !

Mais voici qu'après la mise au pas des Etats Baltes, un peuple — la Finlande — résiste héroïquement (vifs applaudissements sur tous les bancs). Un peuple de trois millions d'habitants auquel nous donnerons — je le déclare au nom du Gouvernement — toute l'aide qui sera en notre pouvoir (vifs applaudissements), ce peuple retient et repousse l'élan d'une nation de 150 millions d'hommes, comment alors supporter d'entendre un homme, qui se prétend député français, soutenir que l'U.R.S.S. n'a fait que se défendre contre les menaces de la Finlande, plateforme d'attaque des puissances occidentales ? (exclamations).

Comment ne saurions-nous pas faire taire de telles voix ? On a évoqué le problème des relations de la France avec certains Etats. En cette matière certains actes posent des questions fort délicates sur lesquelles le Gouvernement prendra ses responsabilités sous le contrôle des commissions parlementaires.

« Nous continuerons à être vigilants »

Mais, de toute façon, je tiens à affirmer que la politique extérieure de la France est entièrement libre, et que si, à l'intérieur, des actes de trahison se produisent, le Gouvernement les punira sans tenir compte d'aucune considération d'ordre international. (Très bien, très bien).

Vous nous demandez d'être vigilants nous l'avons été et nous continuerons à l'être. Vous connaissez la tâche à laquelle s'est attachée mon ami M. le Président du Conseil. Cette tâche sera rendue plus facile, si nous pouvons la poursuivre avec la confiance du Parlement et du pays.

C'est cette confiance que je demande au Sénat d'exprimer, comme l'a exprimée l'autre assemblée. Alors on saura, dans ce pays comme ailleurs, que nos enfants qui opposent à l'ennemi le rempart de leur héroïsme ne seront pas attaqués dans le dos par des traîtres et que le Gouvernement et le Parlement ont su se montrer à la hauteur des périls que court la Nation et surtout à la hauteur des nécessités d'une victoire certaine. » (Vifs applaudissements).

La discussion générale est close.

L'adoption des articles

Le Sénat vote ensuite les trois articles du projet.

M. CHAUTEMPS, répondant à une question de M. Bardoux, déclare que le décret du 18 novembre 1939 a permis au Gouvernement de résoudre du point de vue juridique les questions que pose cet amendement. Reste l'exécution. Sur ce point, le Gouvernement pense qu'il est plus généreux de demander à ceux des fonctionnaires qui se sont fourvoyés de rallier le drapeau commun.

Il ajoute que des sanctions ont déjà été prises, que certaines condamnations ont été prononcées par les tribunaux et que le Gouvernement considère que le fonctionnaire doit être suspendu dès le début de la poursuite et révoqué dès la condamnation.

« Nous sommes d'ailleurs résolus, a conclu M. Chautemps, à exercer dans ce domaine une action énergique. »

LE VOTE

Après l'intervention de M. Chautemps, le Sénat vote le projet de loi à l'unanimité des 294 votants.

Séance levée à 19 h. 30. Séance mardi 23 janvier.

APRÈS L'ALERTE, EN BELGIQUE

(Suite de la première page)

Faire la guerre des nerfs aux Belges, c'est augmenter leur esprit de résistance

Il est à remarquer, au surplus, qu'à chaque alerte et alors que le Gouvernement ne fait pas connaître les raisons des mesures militaires qu'il prend, c'est toujours vers l'Allemagne que la population belge regarde, c'est à l'Est qu'elle voit le danger, aujourd'hui comme en 1914.

Faire la guerre des nerfs au peuple belge, c'est augmenter son esprit de résistance et son union nationale. L'émotion a été forte, certes, samedi et dimanche, mais le sang-froid du peuple a été remarquable. Calmes et courageux, les Belges ont appliqué avec discipline les mesures de protection.

Aujourd'hui, détente. Les cafés ont été rouverts. On envisage même le renvoi de certains mobilisés utiles à la production nationale.

Mais le Gouvernement ne s'endort pas. Même après le Conseil des Ministres de lundi soir, une réunion s'est prolongée jusqu'à 1 heure 1/4 du matin, à laquelle assistaient M. Spaak, ministre des Affaires étrangères ; M. Van Zuylen, directeur de la politique ; le comte Capelle, secrétaire du Roi, et le Général Van Overstracten, son aide de camp. Dans l'après-midi de mardi, le Roi a reçu M. Pierlot, premier ministre ; M. Spaak et le Lt Général Denis, le sympathique ministre de la Défense Nationale.

Tous les journaux signalent l'accueil chaleureux réservé en pays flamand aux évacués des cantons d'Eupen et de Malmédy, aux Wallons et aux Belges de langue allemande, qu'il était bon d'éloigner des représailles hitlériennes, en cas d'attaque. Ils ont été hébergés à Nieuport. Les 300 malades d'un hôpital militaire de Louvain ont été dirigés sur Froyenne-les-Tournai.

Mais ne voilà-t-il pas que l'agence allemande D.N.B. lance la nouvelle que les Français et les Anglais ont répandu samedi les bruits qui devaient amener les Hollandais et les Belges à prendre leurs mesures de défense, et que des personnalités officielles belges l'avaient dit ! ! A Bruxelles, on a haussé les épaules et ricané.

Pourquoi D.N.B. ne dirait-elle pas du même coup, que c'est le Général Gamelin qui avait placé samedi soir des troupes allemandes en ordre de marche à 10 kilomètres de la frontière belge de l'Est, devant Eupen et St-Vith ?

CONTRE LES MENÉES COMMUNISTES

Le Gouvernement belge a décidé de supprimer tous les journaux communistes, quel que soit leur titre quotidiennement changeant. Il veut mettre fin à une odieuse propagande qui sert les deux dictateurs Hitler et Staline. L'odieuse agression des Soviets contre la Finlande indigne la Belgique qui se souvient de 1914 et prend parti.

Il est probable que le journal hebdomadaire édité par le député Brunfaut, un grand naïf exclu du Parti Ouvrier pour son approbation de la trahison russe, aura le même sort.

UN PRIX NOBEL

La Belgique a fêté mardi à l'Université flamande de Gand le Professeur-Docteur Heymans, Prix Nobel pour la Médecine. La Reine Elisabeth assistait à la cérémonie. Le Roi n'avait pu quitter Bruxelles, à raison des circonstances internationales.

LA VIE CONTINUE...

La vie continue au Palais de Justice.

Le Tribunal correctionnel de Bruxelles jugeait mardi un employé qui volait 200 frs par semaine à son patron.

Interrogé par le Président, l'employé avoua :

— Oui, j'ai volé. Je sortais souvent avec mon patron. Je ne pouvais pas le laisser payer toujours...

L'auditoire a ri, mais le Tribunal a infligé un an de prison à ce prévenu que Courteline eut aimé.

P. C.

CONSEIL DES MINISTRES CE MATIN

Paris, 19. — Les ministres se réuniront demain matin en conseil. En raison de l'accident survenu récemment à M. Daladier, ce conseil se tiendra exceptionnellement au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Le président de la République renouvellera le geste qu'il fit déjà sous la présidence de M. P.-E. Flandin quand ce dernier fut lui-même victime d'un accident.

LE CONFLIT RUSSO-FINNOIS

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Une telle politique de retraite indique un revirement dans la stratégie russe.

Staline ou Vorochilov a décidé de prolonger la campagne jusqu'au Printemps, ce qui paraît difficilement vraisemblable, ou l'U.R.S.S. essaie de se retirer sur une position impossible rééditant la tactique employée contre Napoléon dans la campagne de Russie.

Le temps seulement montrera si les Finlandais, mobiles et confiants en leurs armes, auront raison d'exploiter immédiatement leurs succès malgré leur infériorité numérique ou s'ils feraient mieux de réserver leurs forces et ressources en rétablissant les anciennes frontières, mais en risquant le regroupement des forces russes le long de la ligne repérée de Mourmansk, forces qui déclancheraient au Printemps dans de bonnes conditions, une offensive mortelle.

Internationalement beaucoup de choses peuvent se produire d'ici le Printemps et tout porte à croire que les Finlandais adhéreront au plan Mannerheim selon lequel la plus sûre défense de la Finlande réside dans la guérilla menée à fond le long de la frontière de 1.300 kilomètres, au nord du lac Ladoga, et dans la résistance acharnée sur la ligne Mannerheim à travers l'isthme au sud et à l'est de Sortavala à Lieska.

Il est à croire que les Finlandais n'occuperont le territoire russe, que là où seront menacées les communications intérieures de leur Pays ».

UN IMPORTANT BUTIN

Helsinki, 19. — Selon le communiqué d'hier, onze avions soviétiques ont été abattus, ce qui porte à 208 le nombre des avions ennemis abattus depuis le début des hostilités, soit depuis sept semaines, ce qui fait environ quatre appareils détruits par jour. Il s'agit là d'un minimum, car un assez grand nombre d'appareils abattus n'ont pu encore être découverts. On les retrouvera sans doute au printemps, lorsque la neige aura disparu.

On évalue à un milliard de francs le chiffre des pertes subies jusqu'ici par l'aviation soviétique.

D'autre part, au cours de ces sept semaines, les Russes ont perdu en outre 434 chars d'assaut, 189 canons, 282 mitrailleuses, 522 automobiles de divers modèles.

En outre, 1.560 chevaux ont été capturés vivants et 63 cuisines de campagne ont été détruites.

Trois cents bombes pour presque rien...

Helsinki, 19. — L'aviation soviétique a été surtout active dans le sud de la Finlande au cours de la journée de jeudi. Environ 300 bombes ont été jetées par endroits. Il a été également tiré à la mitrailleuse. Les résultats des bombardements ont cependant été insignifiants.

Le champion Maki blessé par un éclat d'obus

Helsinki, 19. — Le champion du monde de course de vitesse Maki, qui devait partir pour les Etats-Unis avec le célèbre athlète Nurmi, a été blessé par un éclat d'obus sur le front. Sa blessure n'est heureusement pas grave et l'on pense qu'il sera prochainement rétabli.

LES SOVIETS EXPRIMENT A LA SUÈDE LEURS REGRETS AU SUJET DU SURVOL DE SON TERRITOIRE

Moscou, 19 (De l'Agence Tass). — Le 17 janvier, le commissaire du peuple adjoint aux affaires étrangères, Lozovski, a remis à M. Voneller, chargé d'affaires de Suède, la réponse du commissaire du peuple aux affaires étrangères à la note du gouvernement suédois du 16 janvier dans laquelle ce dernier gouvernement protestait contre le survol, le 14 janvier, de l'île suédoise de Kalaks, non loin de la ville de Lulea, par des avions soviétiques qui y auraient, soi-disant, jeté des bombes.

Dans sa note, le Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères a déclaré que, selon les renseignements obtenus, le survol occidental de la frontière suédoise par deux avions soviétiques a eu, en effet, lieu, vu la difficulté de s'orienter avec précision par suite d'une forte tempête de neige. Le gouvernement soviétique a exprimé ses regrets au sujet de cet incident.

Le 17 janvier, le Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères a remis également à la légation norvégienne à Moscou une note en réponse aux notes de cette légation des 15 et 16 janvier, dans lesquelles le gouvernement de Norvège protestait contre le survol de la frontière norvégienne par des avions soviétiques les 12 et 14 janvier, dans la région de Swanvick Vaggetem.

Le Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères a communiqué dans sa note que, selon les renseignements obtenus, trois cas de survol accidentel de la frontière norvégienne eurent, en effet, lieu les 12 et 14 janvier, ce qui s'explique par les conditions atmosphériques extrêmement défavorables qui rendirent difficiles l'orientation des pilotes.

Le gouvernement soviétique a exprimé des regrets au sujet de ces incidents.

Un discours de M. Sandler à un meeting d'ouvriers suédois

Stockholm, 19. — M. Sandler, ancien ministre des Affaires étrangères de Suède, a pris la parole hier à un grand meeting d'ouvriers organisé par la section sociale démocrate de Stockholm. La grande salle de l'auditorium était comble.

Après avoir rappelé qu'à six reprises le Gouvernement soviétique a déclaré « qu'il ne se trouvait pas en état de guerre avec la Finlande », l'orateur a fait remarquer qu'en fait, depuis l'accord conclu entre le Kremlin et le prétendu gouvernement Kuusinen, la Russie soviétique a entrepris une véritable conquête de la Finlande. Il ne s'agit pas maintenant de se procurer seulement des bases aériennes ou navales, mais de bolcheviser le pays de fond en comble.

Le jour où Kuusinen prendrait le pouvoir en Finlande, le peuple finlandais tomberait dans un état d'esclavage et toute victoire bolcheviste approcherait le bolchevisme des frontières scandinaves.

Les achats russes de pétrole aux Etats-Unis

New-York, 19. — Selon le correspondant du « New-York Times » à Washington, l'U.R.S.S. a acheté 1.300.000 barils d'essence aux Etats-Unis depuis le début de la guerre en Europe. L'opinion unanime dans les milieux autorisés est que la plus grande partie de cette essence a servi à l'Armée rouge dans ses opérations contre la Finlande. Les achats n'ont cessé de croître. Ils se sont élevés à 58.000 barils en septembre, 318.000 en octobre, 417.000 en novembre, et probablement le chiffre exact n'est pas encore connu, 316.000 en décembre.

DEVANT LA MENACE ALLEMANDE

La vigilance de la Belgique et de la Hollande ne doit pas se relâcher

Londres, 19. — Dans son éditorial consacré à la tension qui a motivé les mesures militaires exceptionnelles de la Belgique et de la Hollande, le « Times » estime probable que Hitler tentera d'occuper la Hollande au moment qui lui semblera le plus favorable, et ce sans avertissement.

Actuellement, le temps d'hiver, avec sa faible visibilité et sa neige a sans doute différé le moment de l'invasion. Mais comme la surprise est l'une des armes de guerre favorites d'Hitler, on ne peut jamais affirmer comme certain que cette invasion ne peut être envisagée.

Hitler est prêt à attaquer n'importe quel voisin, à n'importe quel moment. Comme il ne se soucie nullement des assurances données, le fait qu'il déclare catégoriquement aux gouvernements hollandais et belge qu'il n'a pas de desseins hostiles contre eux rend une éventualité plus vraisemblable.

On peut envisager que si une offensive générale à l'Ouest est ordonnée par Berlin, elle sera effectuée à travers des pays neutres, sur chaque flanc du système défensif Maginot.

Le « Times » ne croit pas que l'établissement par les Allemands de fils électriques barbelés le long de la frontière hollandaise signifie nécessairement autre chose qu'une mesure destinée à cacher ce qui se passe du côté allemand.

En tout cas, la présence de troupes allemandes massées auprès des frontières belges et hollandaises montre que la Belgique et la Hollande ont toutes raisons de ne pas relâcher leurs mesures de précautions.

La D.C.A. hollandaise a canonné des avions étrangers

Amsterdam, 19. — Le service gouvernemental de presse des Pays-Bas communique : « Hier soir, des avions étrangers ont survolé notre pays dans la région du nord-est, à très haute altitude. Ils ont été pris sous le feu des canons de la D. C. A. hollandaise. On suppose qu'il s'agit d'avions britanniques et des explications ont été demandées à Londres.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 20 janvier 1940 : Soleil : Lever, 7 h. 38 ; coucher, 16 h. 36 ; Lune : Lever, 13 h. 33 ; coucher, 3 h. 52.

Aujourd'hui : Saint-Sébastien. — Demain : Sainte-Agnès.

LA SUPPRESSION DE LA PATENTE

La Commission des Finances en a adopté le principe, mais elle se montre moins bien disposée à l'égard de la taxe d'armement

Paris, 19. — La commission des Finances de la Chambre réunie sous la présidence de M. S. Talière a publié le communiqué suivant :

La commission a continué la discussion du projet de loi tendant à la suppression de la patente et à la création de ressources nouvelles pour les départements et les communes. Après un échange de vues et après avoir entendu M. Dommange, rapporteur pour avis de la commission du commerce elle a adopté avec quelques modifications les articles 1 et 2 et a commencé l'examen de l'article 3 du projet dont elle reprendra la discussion mardi matin.

Ajoutons que l'article premier pose le principe de la suppression à partir du 1er janvier 1940 de la patente et de la taxe communale et départementale sur les bénéfices de l'exploitation minière ainsi que dans les provinces recouvrées de la taxe sur les professions ambulantes et sédentaires et l'impôt sur les mines et de la taxe sur les grands magasins.

L'article 2 réduit des trois quarts dans les article trois prévoit la majoration de 1 à 2 pour cent de la taxe d'armement, majoration dont le produit sera attribué aux départements et aux communes.

Différents amendements et contre-projets ont été défendus à l'occasion de la discussion de cet article qui a soulevé de nombreuses observations à propos des répercussions que la mesure envisagée pourrait avoir aussi bien sur les prix que sur les finances locales.

Les textes présents ont été soumis au ministère des Finances dont l'avis a été sollicité et qui sera sans doute entendu de nouveau par la commission mardi matin.

L'OFFENSIVE DE LA FLOTTE DU REICH CONTRE L'ANGLETERRE APPARAIT IMPOSSIBLE

Londres, 19. — Le rédacteur naval du « Daily Télégraph » ne croit pas que la convocation annoncée par la radio allemande de toutes les catégories de marins allemands faire envisager une offensive compour un but encore inconnu puisse tre la Grande-Bretagne étant donné que la puissance de la flotte allemande est absolument hors de proportion avec toute opération d'envergure.

Il souligne en effet, que la marine allemande ne comprend que deux navires de bataille, deux « Armoured Ships » les deux navires de poche, six croiseure et 23 destroyers et beaucoup moins de sous-marins qu'il n'y en avait en service au début de la guerre.

D'autre part, le journal souligne que cette nuit les postes de radio de Hambourg et de Brême ont annoncé qu'ils fermaient pour la nuit et ne donneraient que deux émissions en Anglais. Cette nouvelle a considérablement surpris.

HITLER CONNAISSAIT-IL LES CODES SECRETS ÉTRANGERS ?

Paris, 19. — L'Allemagne aurait-elle connu les codes secrets étrangers ? M. Max Braun, président de l'Office Sarrois, qui traite de la question, conclut en ce sens ainsi que l'on pourra s'en rendre compte dans les lignes ci-dessous :

Hitler avait la réputation d'avoir du flair en politique et en diplomatie. A en croire ses thuriféraires ses inspirations « géniales » tenaient du prodige.

Il faut bien le dire, le travail méthodique et sans scrupules des différents services d'informations du Reich avait, en effet, porté ses fruits.

Hitler, il est vrai, était parfois remarquablement informé grâce à des méthodes machiavéliques appliquées dans tous les domaines.

M. Max Braun indique que de 1935 à 1939, Hitler a sans doute été l'homme d'Etat le mieux renseigné du monde. Diplomates allemands résidant à l'étranger, Gestapo, agents de la Reichswehr, contribuaient à donner les informations recherchées.

Mais en dehors de cet ensemble, écrit M. Max Braun, Hitler et Ribbentrop avaient créé une source d'informations spéciales jamais égalée jusqu'à présent.

Ils ont voulu contrôler et intercepter la totalité des informations échangées entre les missions diplomatiques étrangères accréditées auprès du gouvernement de Berlin et leurs gouvernements respectifs.

La condition préalable pour la réussite de l'entreprise était la connaissance des codes secrets de toutes les chancelleries. Ils y sont arrivés grâce à l'exécution d'un plan qui évitait d'avoir recours au cambriolage ou à des moyens susceptibles d'éveiller les soupçons des victimes.

Le plan consistait à envoyer de la part de la Wilhelmstrasse aux ambassades ou aux légations à Berlin des notes diplomatiques apparemment importantes à titre de communication urgente et confidentielle aux gouvernements respectifs.

C'est alors que le « Cabinet Noir » du Reich entrait en action. Le texte chiffré transmis par la mission étrangère à son gouvernement était intercepté et déchiffré avec d'autant moins de peine que l'on avait sous les yeux le texte original et connu.

C'est ainsi que les techniciens allemands furent très facilement en mesure de découvrir la clé des différents codes secrets.

Depuis la déclaration de guerre, l'aspect des choses a complètement changé. De prime abord il convient de rappeler que bon nombre d'Etats européens et d'outre-mer n'ont plus de représentation diplomatique à Berlin et les transmissions en transit par l'Allemagne ne sont plus possibles.

Les procédés du bureau Ribbentrop ne peuvent plus être appliqués que sur quelques pays neutres à condition que ces derniers n'aient pas repris le système des courriers diplomatiques.

Hitler est donc dépourvu de cette source d'informations précieuses et le maître du IIIe Reich n'a plus, depuis ce temps, ses inspirations géniales.

LOTERIE NATIONALE

Sur autorisation spéciale de M. le Ministre des Finances, le tirage de la deuxième tranche de la Loterie Nationale 1940 dite « Tranche de l'Histoire de France », sera assuré à CHINON (Indre-et-Loire), le Jeudi 25 Janvier courant, à 14 heures 30, Place Jeanne d'Arc.

***

Achetez les 1es du Crédit du Nord
LES DIXIEMES QUI GAGNENT

LES EXPLOSIONS DU NORD DE LONDRES

(Suite de la première page)

Les autorités de la police ont ouvert une enquête sur les circonstances dans lesquelles s'est produit l'incendie survenu dans les locaux de la firme « Sydney Bird and Sons Ltd », maison d'installations électriques. Le commencement du sinistre a été découvert par un gardien de nuit qui a immédiatement donné l'alerte. Les flammes ont été maîtrisées en l'espace d'une heure. Les dégâts sont limités à une partie des locaux et l'on ne croit pas que les travaux soient sérieusement interrompus.

On prévoyait un complot depuis plusieurs jours

Londres, 19. — Les informations relatives à l'explosion qui a tué cinq personnes et blessé plusieurs autres à la poudrerie de Waltham Abbey, au Nord de Londres, tiennent une grande place dans les journaux de ce matin avec les récits des témoins oculaires. La presse souligne qu'on a des raisons de croire que l'explosion est due à un acte de sabotage.

Le « Daily Telegraph » écrit notamment : « Il y a des raisons de croire que l'on est en présence non d'un accident mais d'un sabotage ; trois tentatives contre l'usine avaient été faites précédemment ; depuis des jours, des détectives se liv